

Canada

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE MELBOURNE, TENUE LE 2 JUIN 2025 À 19 H 30, À L'HÔTEL DE VILLE, AU 1257, ROUTE 243, CANTON DE MELBOURNE, SOUS LA PRÉSIDENTE DE JAMES JOHNSTON, MAIRE.**

Sont présents:

Monsieur James Johnston, maire  
Madame Lois Miller, conseillère au siège numéro 1  
Monsieur Douglas Morrison, conseiller au siège numéro 2  
Monsieur Jeff Garrett, conseiller au siège numéro 3  
Madame Audrey Morneau, conseillère au siège numéro 4  
Monsieur Sean Boersen, conseiller au siège numéro 5  
Monsieur Daniel Enright, conseiller au siège numéro 6

Également présente:

Madame Cindy Jones, directrice générale et secrétaire de l'assemblée

**Ouverture de la séance et présence:**

Monsieur le maire, James Johnston, souhaite la bienvenue à tous les membres présents à cette séance ordinaire du conseil municipal du Canton de Melbourne. La régularité de la convocation et le quorum ayant été constatés par Monsieur le Maire, la séance est déclarée par la conseillère Audrey Morneau régulièrement ouverte.

Sauf indication contraire lors du vote sur une proposition particulière, la personne qui préside la séance ne participe pas au vote sur une proposition.

**ORDRE DU JOUR**

**Séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 2 juin 2025 à 19 h 30, à l'Hôtel de Ville, au 1257, route 243, Canton de Melbourne, Québec.**

**Ouverture**

1. Ordre du jour
2. Procès-verbal
3. Période des questions

**Urbanisme**

4. Demande de modification au règlement de zonage pour permettre l'installation de dômes comme bâtiments industriels dans la zone Cid-1
5. Demande d'autorisation à la CPTAQ – dossier # 450336 – pour une cabane à sucre sur le lot 3 510 823
6. CPTAQ - dossiers du mois (Domtar, 0948-43-1921)

**Administration**

7. Correspondances
8. Fonds d'assurance des municipalités du Québec – les résultats 2024 du Fonds et le versement d'une ristourne
9. Résolution respectant les modalités du guide au programme TECQ 2024-2028 – Programmation # 2
10. Fonds d'assurance des municipalités du Québec – garanties supplémentaires
11. Déclaration et remboursement de la TPS/TVQ suite à la disposition de biens
12. Rémunération payable lors de l'élection générale 2025
13. Entente avec la Ville de Windsor – redevance des gravières/sablières
14. Entente avec la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton – redevance des gravières/sablières
15. Offre de service – Entretien ménager Steeve Faucher – lavage de vitres
16. Amendement au calendrier de séances ordinaires - mois d'août
17. Maire suppléant
18. Congrès de la FQM
19. Demande d'appui – Les Pionniers de Valcourt – pour un projet de pont pour motoneige sur la rivière Ulverton

20. Dons & publicités - (Le Cercle de Fermières de Richmond, l'Étincelle (Fête nationale et Confédération), l'Étincelle (marchés publics), The Record (St. Jean & Canada Day))

#### **Voirie**

21. Emplois d'été Canada - Journalier temporaire en voirie et aux parcs

#### **Factures**

22. Factures

#### **Varia**

#### **Levée de l'assemblée**

-----

**Ordre du jour** : 2025-06-02, 1 **Attendu que** chacun des membres du conseil a pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance, lequel a été lu à haute voix par le maire;

Il est proposé par le conseiller Sean Boersen, appuyé par le conseiller Jeff Garrett que l'ordre du jour proposé aux membres soit adopté en laissant ouvert l'item Varia.

**Procès-verbal** : 2025-06-02, 2 **Attendu que** tous et chacun des membres de ce conseil ont déclaré avoir reçu, avant ce jour, copie du procès-verbal du 5 mai 2025;

Il est proposé par le conseiller Daniel Enright, appuyé par la conseillère Lois Miller, d'adopter le procès-verbal du 5 mai 2025.

**Période de questions** : 2025-06-02, 3 Messieurs Yvan Lacoste et Anthony Lacoste étaient présents pour entendre l'orientation du conseil concernant la demande de modification au règlement de zonage pour permettre l'installation de dômes comme bâtiments industriels dans la zone Cid-1.

**Demande de modification au règlement de zonage pour permettre l'installation de dômes comme bâtiments industriels dans la zone Cid-1** : 2025-06-02, 4 **Considérant que** le futur propriétaire du lot 3 511 208 demande une modification au règlement de zonage pour permettre l'installation de dômes comme bâtiments industriels dans la zone Cid-1;

Il est proposé par la conseillère Lois Miller, appuyé par le conseiller Jeff Garrett et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Municipalité du Canton de Melbourne confirme son orientation et accueille favorablement la demande de modification au règlement de zonage pour autoriser l'installation de dômes dans la zone Cid-1; que le conseil demande qu'un projet de règlement soit préparé par le service d'urbanisme de la MRC du Val-Saint-François pour permettre l'installation de dômes comme bâtiments industriels dans la zone Cid-1 avec des conditions pour encadrer l'usage; que le comité consultatif d'urbanisme (CCU) sera consulté sur ce projet de règlement afin de formuler des recommandations au conseil.

Le conseiller Daniel Enright déclare un conflit d'intérêts et se retire de la discussion.

**Demande d'autorisation à la CPTAQ – dossier # 450336 – pour une cabane à sucre sur le lot 3 510 823** : 2025-06-02, 5 **Attendu que** Monsieur Alain Lalonde, propriétaire du lot 3 510 823 souhaite être autorisé à maintenir les aménagements qui permettent d'utiliser le bâtiment aux fins de l'exploitation acéricole et pour l'entretien du boisé;

**Attendu que** la propriété totalise 4,9 hectares dont la presque totalité est située dans une érablière;

**Attendu que** sur cet emplacement, un bâtiment de 71 m<sup>2</sup> a été construit en 2012;

**Attendu que** le propriétaire demande une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole pour une cabane à sucre conforme à la réglementation municipale et à la CPTAQ;

**Attendu qu'**en vertu de l'article 58.2 de la LPTAA, la recommandation de la Municipalité doit être motivée, tout en respectant les critères visés à l'article 62, et elle doit aussi indiquer que la demande est conforme aux dispositions du règlement de zonage de la Municipalité;

**Attendu qu'**il ne résulte de la demande aucun impact sur l'activité agricole pratiquée dans ce milieu et sur l'utilisation agricole de cette superficie et des lots avoisinants;

**Attendu que** la demande est conforme au règlement de zonage de la Municipalité;

**Pour ces motifs**, il est proposé par le conseiller Douglas Morrison, appuyé par le conseiller Daniel Enright et résolu à l'unanimité :

**Que** la Municipalité appuie la demande de Monsieur Alain Lalonde, à obtenir, de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), une autorisation afin de maintenir les aménagements qui permettent d'utiliser le bâtiment aux fins de l'exploitation acéricole et pour entretenir le boisé;

**Que** la Municipalité informe la CPTAQ que la demande est conforme à la réglementation municipale;

**Que** la Municipalité recommande à la CPTAQ d'autoriser la présente demande.

**CPTAQ – dossier du mois** : 2025-06-02 La correspondance relative aux dossiers du mois (Domtar et 0948-43-1921) a été déposée et expliquée par la directrice générale et greffière-trésorière.

**Correspondances** : 2025-06-02 La liste de la correspondance, reçue pour la période du 6 mai au 2 juin 2025, a été remise à chacun des membres du conseil. La correspondance faisant l'objet d'une résolution sera déposée aux archives.

**Fonds d'assurance des municipalités du Québec – les résultats 2024 du Fonds et le versement d'une ristourne** : 2025-06-02 Le Conseil prend connaissance du courriel du Fonds d'assurance des municipalités du Québec, une division de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) concernant la ristourne au montant de 335,88 \$ pour la Municipalité du Canton de Melbourne.

**Résolution respectant les modalités du guide au programme TECQ 2024-2028 – Programmation Numéro 2** : 2025-06-02, 6 **Attendu que** la Municipalité du Canton de Melbourne a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028;

**Attendu que** la Municipalité du Canton de Melbourne doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Il est proposé par le conseiller Douglas Morrison, appuyé par le conseiller Sean Boersen et résolu à l'unanimité par les conseillers présents :

**Que** la Municipalité du Canton de Melbourne s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

**Que** la Municipalité du Canton de Melbourne s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le

gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, aux exigences, aux pertes, aux dommages et aux coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2024-2028;

**Que** la Municipalité du Canton de Melbourne approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux numéro 2 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

**Que** la Municipalité du Canton de Melbourne s'engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1<sup>er</sup> octobre au 15 février inclusivement;

**Que** la Municipalité du Canton de Melbourne s'engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq années du programme;

**Que** la Municipalité du Canton de Melbourne s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

**Fonds d'assurance des municipalités du Québec – garanties supplémentaires** : 2025-06-02, 7 Le Conseil prend connaissance des documents de propositions additionnelles de la police d'assurance avec le Fonds d'assurance des municipalités du Québec, une division de la Fédération québécoise des municipalités.

Sur proposition du conseiller Daniel Enright, appuyé par le conseiller Jeff Garrett, il est résolu à l'unanimité que les seuls changements à apporter au contrat d'assurance ont été d'ajouter une couverture optionnelle contre les tremblements de terre (prime de 475 \$) et pour le frais de justice au montant de 100 000 \$ (prime de 413 \$).

**Déclaration et remboursement de la TPS/TVQ suite à la disposition des biens** : 2025-06-02, 8 **Attendu que** la Municipalité du Canton de Melbourne a disposé de deux ponceaux en béton pour un montant de 2 500 \$ (plus taxes) et un tracteur de pelouse (2003) John Deere, pour un montant de 900 \$ (plus taxes);

**Attendu que** la Municipalité doit charger la TPS et la TVQ et qu'elle doit aussi remettre ces montants avec le formulaire prescrit à cette fin, le FP-505.D.F, à Revenu Québec;

**Pour ces motifs**, il est proposé par la conseillère Audrey Morneau, appuyé par le conseiller Jeff Garrett, et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser un paiement de 509,16 \$, représentant un montant de 170 \$ de TPS et 339,16 \$ de TVQ, à l'ordre du Ministère du Revenu du Québec; que le Conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière à signer pour et au nom de la Municipalité les documents relatifs à cette transaction.

**Rémunération payable lors d'élection générale 2025** : 2025-06-02, 9 **Considérant que** des élections générales seront tenues le 2 novembre 2025 et qu'en vertu de l'article 88 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, le conseil d'une municipalité peut, par résolution, établir un tarif différent de celui du ministre pour le personnel électoral;

**Considérant** qu'il est de plus en plus difficile de recruter du personnel électoral pour des raisons salariales;

**Considérant que** ce Conseil croit opportun d'établir de nouveaux tarifs pour les salaires du personnel électoral;

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller Daniel Enright, appuyé par la conseillère Lois Miller et résolu d'autoriser les tarifs de la rémunération suivants pour les élections générales du 2 novembre prochain à savoir :

<b>DIFFÉRENTS SCÉNARIOS - ÉLECTION GÉNÉRALE 2 NOV. 2025</b>				
	<b>Tous élus par acclamation ---Sans scrutin---</b>		<b>Un siège ou tous en élections</b>	
	<b>Tarif fixe</b>		<b>Tarif fixe</b>	
<b>Présidente d'élection</b>	1 482,00 \$		1 482,00 \$	
Vote par anticipation	0,00 \$		447,00 \$	
Scrutin	0,00 \$		671,00 \$	
<b>Secrétaire d'élection</b>	1 111,50 \$		1 111,50 \$	
Vote par anticipation	0,00 \$		335,25 \$	
Scrutin	0,00 \$		503,25 \$	
<b>Commission de révision (1 pers)</b>	141,00 \$		141,00 \$	
<b>Scrutateurs</b>				
Vote par anticipation			276,00 \$	23\$ x 12 h x 1 pers
Scrutin			1 035,00 \$	23\$ x 15 h x 3 pers
<b>Secrétaires - bureau de vote</b>				
Vote par anticipation			252,00 \$	21\$ x 12 h x 1 pers
Scrutin			945,00 \$	21\$ x 15 h x 3 pers
<b>Primo</b>				
Jour du vote par anticipation			0,00 \$	
Jour du scrutin			0,00 \$	
<b>Table de vérification</b>				
Jour du vote par anticipation			0,00 \$	
Jour du scrutin			0,00 \$	
<b>Formation</b>	0,00 \$		300,00 \$	30\$ x 1 h x 10 pers
<b>Substitut</b>	0,00 \$		100,00 \$	50\$ x 1 jour x 2 pers
<b>TOTAL</b>	<b>2 734,50 \$</b>		<b>7 599,00 \$</b>	
<b>BUDGET</b>			<b>8 000,00 \$</b>	

**Entente avec la Ville de Windsor – redevances des gravières/sablières** : 2025-06-02, 10 **Considérant que** la Ville de Windsor et la Municipalité du Canton de Melbourne souhaitent modifier les modalités de durée et de renouvellement de l'entente en vigueur du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2025;

**Considérant que** la Ville de Windsor suggère de remplacer l'article 7 de ladite entente concernant la durée et la reconduction automatique, le tout identifié dans l'avenant no. 1;

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller Sean Boersen, appuyé par la conseillère Audrey Morneau et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'avenant no. 1 relative au partage d'une portion des redevances perçues des exploitations de carrières situées sur le territoire du Canton de Melbourne; d'autoriser le Maire, Monsieur James Johnston et la directrice générale et greffière-trésorière, Madame Cindy Jones, à signer l'avenant no. 1 entre la Ville de Windsor et la Municipalité du Canton de Melbourne.

**Entente avec la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton – redevances des gravières/sablières** : 2025-06-02, 11 **Considérant que** la Municipalité du Canton de Melbourne a présenté un projet d'entente à la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton quant aux redevances des gravières/sablières effective à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 au 31 décembre 2030;

**Considérant que** le conseil a pris connaissance de la résolution 107-05.2025 de la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton autorisant la signature de ladite entente;

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller Douglas Morrison, appuyé par le conseiller Jeff Garrett et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le Maire, Monsieur James Johnston, et la directrice générale et greffière-trésorière, Madame Cindy Jones, à signer une nouvelle entente entre la Municipalité du Canton de Melbourne et la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton concernant les redevances des gravières/sablières, laquelle entente est effective à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 au 31 décembre 2026.

**Offre de service – Entretien ménager Steeve Faucher – lavage de vitres** : 2025-06-02, 12 Sur proposition du conseiller Daniel Enright, appuyé par le conseiller Jeff Garrett, il est résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de *Entretien Ménager Steeve Faucher*, et ce, selon les termes de l'offre en date du 20 mai 2025 relative au lavage des vitres intérieures et extérieures du bâtiment et au lavage sous pression de l'entrée principale.

**Amendement au calendrier de séances ordinaires – mois d'août** : 2025-06-02, 13 **Considérant** la résolution 2024-11-04, 15 adoptant le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2025;

Considérant la période estivale et les vacances du personnel administratif;

Il est proposé par la conseillère Audrey Morneau, appuyé par le conseiller Jeff Garrett, et résolu à l'unanimité par les conseillers de modifier le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année comme suit :

- La séance ordinaire fixée au lundi 4 août 2025 est repoussée au lundi 11 août 2025.

**Maire suppléant** : 2025-06-02, 14 Sur proposition du conseiller Sean Boersen, appuyé par la conseillère Audrey Morneau, il est résolu à l'unanimité que le Conseil désigne le conseiller Daniel Enright comme

maire suppléant de la Municipalité du Canton de Melbourne pour la période de juillet à décembre de la présente année; que M. Enright siègera à la table de la MRC du Val-Saint-François à la place de Monsieur le Maire, James Johnston, lorsque Monsieur Johnston ne pourra pas y siéger.

**Congrès de la FQM** : 2025-06-02 Ce point sera discuté lors d'une séance subséquente du Conseil.

**Demande d'appui – Les Pionniers de Valcourt – pour un projet de pont pour motoneige sur la rivière Ulverton** : 2025-06-02, 15 **Attendu que** le club de motoneige, Les Pionniers de Valcourt, souhaite un appui de la part de la Municipalité du Canton de Melbourne à leur demande d'aide financière auprès de la Fédération des clubs de motoneigistes du Québec, afin de construire un pont pour motoneige au-dessus de la rivière Ulverton, dans la municipalité de Durham-Sud;

Sur proposition du conseiller Douglas Morrison, appuyé par la conseillère Audrey Morneau, et résolu à l'unanimité d'appuyer le club de motoneige, Les Pionniers de Valcourt, à leur demande d'aide financière auprès de la Fédération des clubs de motoneigistes du Québec, afin de construire un pont pour motoneige au-dessus de la rivière Ulverton, dans la municipalité de Durham-Sud.

**Dons et publicités** : 2025-06-02, 16 Sur proposition de la conseillère Lois Miller, appuyé par le conseiller Daniel Enright, il est résolu par les conseillers présents d'autoriser les dépenses suivantes en dons aux organismes à but non lucratif et en publicités:

Le Cercle de fermière de Richmond	100 \$
Actualité-l'Étincelle – marché public	109 \$ (plus taxes)
Actualité-l'Étincelle (24 juin –1 <sup>e</sup> juillet)	183,50 \$ (plus taxes)
The Record (St. Jean & Canada Day)	148,50 \$ (plus taxes)

**Emplois d'été Canada - Journalier temporaire en voirie et aux parcs** : 2025-06-02, La directrice générale et greffière-trésorière rappelle aux membres du conseil qu'une demande de financement dans le cadre d'Emplois d'été Canada a été approuvée pour une période de 8 semaines, 30 heures par semaine avec une contribution horaire de 8,05 \$.

Un candidat qui avait été embauché pour remplir ce poste temporaire en voirie et aux parcs, n'a travaillé qu'une semaine. Nous n'embaucherons pas d'autre candidat, car la période de pointe du travail printanier est terminée. Une demande de remboursement sera envoyée à Emplois d'été Canada afin d'obtenir le remboursement des montants auxquels nous avons droit.

**Factures** : 2025-06-02, 17 **Attendu que** la directrice générale et greffière-trésorière a remis une copie de la liste des comptes à payer (montant : 343 501,29 \$) et des chèques émis (montant : 12 783,78 \$) à chacun des membres du conseil;

Il est proposé par le conseiller Daniel Enright, appuyé par le conseiller Jeff Garrett que les comptes à payer et les chèques émis selon les listes transmises à chacun des membres du conseil soient acceptés et/ou payés.

**Varia** : 2025-06-02 Aucun sujet à discuter.

**Levée de la séance** : 2025-06-02, 18 Tous les sujets portés à l'ordre du jour de cette séance ayant fait l'objet de discussions et de résolutions, le cas échéant, il est proposé par la conseillère Lois Miller que la séance soit levée à 20 h 10. La prochaine séance ordinaire se tiendra le lundi 7 juillet 2025.

\_\_\_\_\_  
James Johnston  
Maire

\_\_\_\_\_  
Cindy Jones  
Directrice générale et greffière-trésorière

### **APPROBATION DES RÉOLUTIONS**

Je, James Johnston, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

À Canton de Melbourne ce 3<sup>e</sup> jour du mois de juin de l'an deux mille vingt-cinq.

\_\_\_\_\_  
James Johnston  
Maire